



*Saint-Christophe-de-Double*

**MAIRIE**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 26 JANVIER 2018 - 18H30**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christophe-de-Double, légalement convoqué en date du 19 janvier 2018, s'est assemblé, en date du vendredi 26 janvier 2018 à 18h30, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de M. Georges Delabroy, Maire.

*La séance est déclarée ouverte à 18h30.*

**Présent(e)s** : DELABROY Georges, Maire, BOUVRY Patrice, ARNOUD Alain, PHILIPPS Jacques, Adjoints, BRULATOUT Damien, GOUVES Myriam, DONATIEN Hélène, DENOMTOSELLI Karine, DIERAS Margaux, SALLES Edith, MALAISE Stéphanie, FURET Karine, Conseillers Municipaux.

**Excusés** : DA SILVA ROCHA Manuel, BERTRAND Stéphanie.

**Elus Secrétaires de séance** : Mmes MALAISE Stéphanie et FURET Karine, .

**QUORUM ATTEINT**

Conseillers Municipaux en exercice : 14  
Conseillers Municipaux présents : 12  
Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir : 0  
Conseillers Municipaux absents et/ou excusés : 2

**1- ORDRE DU JOUR**

*Comme lors de la séance précédente du Conseil Municipal, les délibérations et informations ont été accompagnées de visuels.ppt (conçus sous « powerpoint »). Cette présentation sera désormais adoptée pour toutes les séances du Conseil.*

*On notera par ailleurs que ces visuels seront disponibles sur simple demande.*

**1-1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal **ADOpte** le procès-verbal établi suite à la séance du Conseil Municipal du 21 décembre 2017.

## 1-2 OUVERTURE DES DÉBATS

Le Maire ouvre la séance en saluant le retour en Conseil de Jacques Philipps après son alerte thérapeutique.

Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour construit en deux temps :

📖 *Temps des délibérations* : 8 inscrites

📖 **D1+ ADAP groupe scolaire - Demandes de subventions DETR ET CD33**

📖 **D2+ Ecole numérique - Demandes de subventions DETR ET CD33**

📖 **D3 - Modification du tableau du conseil municipal**

📖 **D4 - SIVU du Chenil : Désignation d'un délégué suppléant**

📖 **D5 - Pêche mise à disposition d'agents titulaires auprès du Comité des Loisirs**

📖 **D6 - Admission en non-valeur**

### ☐ *Temps des informations et questions diverses*

- **Contrôle de la qualité de l'air à l'école**
- **Tavaux en cours**
- **Ressources humaines**

## 1-3 **DÉLIBÉRATION 18.0101 : DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. 2018 (ETAT)** **DÉLIBÉRATION 18.0103 : SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL** **MISE EN CONFORMITE PMR DU GROUPE SCOLAIRE ROSA BONHEUR**

Patrice Bouvry, Adjoint, rappelle la décision du conseil municipal du 25 septembre 2015 portant validation de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) de la commune de Saint-Christophe-de-Double qui prévoit notamment la mise en accessibilité du groupe scolaire Rosa Bonheur.

A cet effet, il présente le détail du projet consistant à rendre accessible le réfectoire, les sanitaires et les classes par l'aménagement et de rampes extérieures et la création d'un WC PMR, selon le détail suivant :

- Rampes d'accès PMR des classes
- Rampe d'accès au réfectoire et sanitaires
- Création d'un WC PMR handicapés.

L'estimation prévisionnelle des travaux établie par le bureau d'études de LA CALI s'élève à 25 000. € HT.

Après avoir écouté ces explications, le conseil municipal, considérant la réalisation indispensable de cette opération, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la réalisation des travaux précités ;
- **DECIDE** de demander une aide au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2018 pour la réalisation du projet d'investissement précité, au taux de 35 % ;
- **SOLLICITE** l'octroi d'une subvention de 15 000€ auprès du Conseil Départemental de la Gironde ;

- S'ENGAGE au cas où la subvention lui serait accordée :
  - à inscrire au budget les sommes nécessaires à l'entretien des équipements installés ;
  - à assurer le financement lui incombant pour la réalisation intégrale du projet.
- CHARGE le Maire d'assurer toutes les formalités nécessaires à la réalisation du projet.

**1-4 DÉLIBÉRATION 18.0102 : DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. 2016 (ETAT)  
DÉLIBÉRATION 18.0104 : SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL  
 EQUIPEMENT INDIVIDUEL MOBILE DU GROUPE SCOLAIRE ROSA BONHEUR**

Patrice Bouvry, Adjoint, rappelle au conseil municipal sa décision du 13 octobre 2017 portant sur la consultation lancée en vue de l'acquisition d'Equipements Individuels Mobiles (ou tablettes SQOOL) plus adaptés à la pédagogie actuelle et conformes au cahier des charges imposé par l'Académie. Ces matériels ayant reçu l'avis favorable des enseignantes.

A cet effet, il présente une estimation prévisionnelle qui s'élève à la somme de 10568.00 € H.T. pour l'achat de 13 tablettes avec installation, formation, mise en service des équipements, services SQOOL inclus 5 ans, clavier dockable et stylets actifs pour les élèves,

Après avoir écouté ces explications, le conseil municipal, considérant que certains équipements informatiques de l'Ecole Rosa Bonheur ne fonctionnent plus, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE l'achat des équipements précités ;
- DECIDE de demander une aide au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2018 pour la réalisation du projet d'investissement précité, au taux de 35 % ;
- SOLLICITE l'octroi d'une subvention de 3 648.00 € auprès du Conseil Départemental de la Gironde ;
- S'ENGAGE au cas où la subvention lui serait accordée :
  - à inscrire au budget les sommes nécessaires à l'entretien des équipements installés ;
  - à assurer le financement lui incombant pour la réalisation intégrale du projet.
- CHARGE le Maire d'assurer toutes les formalités nécessaires à la réalisation du projet.

**1-5 DÉLIBÉRATION 18.0105: MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 2122-2 du Code des Collectivités territoriales qui permet de déterminer librement le nombre d'adjoints ;

Vu sa délibération en date du 28 mars 2014 décidant la création de quatre postes d'adjoints, Considérant le courrier du 10 octobre 2017 de démission de Madame Marie France MERCIER de son mandat de conseillère municipale et de ses fonctions d'adjointe au maire ;

Considérant le courrier de M. le Préfet de la Gironde du 19 décembre 2017 acceptant sa démission ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Décide** de ne pas la remplacer par 12 voix pour, et 0 voix contre ;
- **Fixe** à trois le nombre de postes d'adjoints jusqu'à la fin du mandat ;
- **Constate** le passage au rang supérieur de 3<sup>ème</sup> Adjoint de M. PHILIPPS Jacques ;
- **Prend acte** du tableau du conseil municipal modifié.

## **1-6 DÉLIBÉRATION 18.0106: ACTIVITÉ PÊCHE A LA BASE DE LOISIRS : MISE A DISPOSITION D'AGENTS TITULAIRES AUPRES DU COMITE DES LOISIRS**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en ses dispositions des articles 61 à 63 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu le projet de convention de mise à disposition avec le Comité d'Organisation des Loisirs dont teneur figurant en annexe à la présente délibération ;

Vu l'accord de M. VERGNAUD Laurent, et de M. LACAUSSAGUE Cyril, fonctionnaires concernés ;

Vu l'avis qui sera sollicité auprès de la commission de déontologie prévue par l'article 87 de la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 modifiée, relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques ;

Sur le rapport de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents;

### **DÉCIDE :**

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer lesdits projets de convention de mise à disposition dont teneur figurant en annexes à la présente délibération.

## **1-7 DÉLIBÉRATION 18.0107 : DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DU CHENIL DU LIBOURNAIS**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué suppléant de la commune auprès des Syndicat intercommunal à vocation unique du chenil du Libournais auxquels elle adhère ;

Considérant que le délégué titulaire est M. PHILIPPS Jacques, Adjoint,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection,

Considérant les résultats du dépouillement du vote :

- **DESIGNE** par 12 voix pour le représenter au sein dudit Syndicat en tant que :  
Déléguée suppléante : Madame Stéphanie MALAISE  
Domiciliée n° 4 Paillot 33230 SAINT-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE

## **1-8 DÉLIBÉRATION 18.0108 : ADMISSION EN NON-VALEUR**

Sur présentation d'états récapitulatifs des sommes non recouvrées par M. le Trésorier, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : **DÉCIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur sur le budget assainissement pour l'exercice 2016 d'un montant total de titres de recettes de 101.31 €.

Article 2 : **DIT** que les crédits seront prélevés à l'article 6541 en dépenses aux budgets du service annexe de l'assainissement de l'exercice en cours.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### ***Les Ressources Humaines communales***

Concernant les évolutions nationales concernant l'emploi, suite à la suppression des emplois aidés, le Maire ne dispose à ce jour que de peu d'informations, et encore très partielles, recueillies auprès du Sous-Préfet et de la Mission Locale du Libournais.

Une certitude : il n'y a plus d'emploi d'avenir, ni en convention initiale, ni sur du renouvellement. Pour ce qui est des autres contrats aidés, la « voilure sera très réduite ».

Un nouveau dispositif : les PECs (Parcours Emploi Compétences). Ce nouveau contrat ciblera les employeurs en capacité d'encadrer quotidiennement le salarié (tutorat), de former le salarié sur des compétences valorisables (correspondant à des besoins du bassin d'emploi ou transférables à d'autres métiers) - à ce titre des engagements de développement de compétences seront formalisés dans le CERFA en cours de modification- et/ou de s'engager sur une pérennisation.

### ***Désignation des représentants de La Cali pour les syndicats de rivière***

➤ **d'une part, les représentants communautaires sur notre territoire pour la compétence GEMAPI:**

#### **SIETAVI**

- 1 titulaire Alain Arnoud, Adjoint
- 1 suppléant Georges Delabroy, Maire

#### **SIAH TUDE ET DRONNE**

- 1 titulaire Alain Arnoud, Adjoint
- 1 suppléant Georges Delabroy, Maire

➤ **d'autre part, hors GEMAPI les représentants de la commune :**

#### **SIETAVI**

- 1 titulaire Alain Arnoud, Adjoint
- 1 suppléante Stéphanie MALAISE, Conseillère Municipale

#### **SIAH TUDE ET DRONNE**

- Georges Delabroy, Maire

### **Travaux en cours et travaux à prévoir**

- VOIE D'ACCÈS POMPIERS (Espace Culturel et Restaurant) : devis estimatif et quantitatif Laurière 35 000 € HT, y compris équipement d'aspiration SDIS, busage fossé, accotement-parking sur 35ml.
- RESTAURANT LA FORÊT : terrasse à reprendre.
- Espace Culturel : Raccordement électrique SDEEG côté route à partir de S 10 pour un mois environ (circulation interdite ou par alternat sur route de Fenouil). L'extension du réseau BT entre EC et route est programmée pour sa part en S 16 et 17.

### **L'ARS et le plan d'eau**

L'Agence Régionale de Santé lance une étude sur la qualité des plans d'eau concernés par la pratique d'activités ludiques telles que les parcours aquatiques avec toboggans, le ski nautique tracté, les jeux aquatiques pour les enfants etc., les baignades déclarées sur les communes n'entrant pas dans les critères de ce recensement.

Notre commune dispose bien d'un plan d'eau, mais qui ne répond pas pleinement à cette demande. Le Maire a pris toutefois l'attache du Service santé environnementale, cellule « eaux de loisirs », auprès du Pôle santé publique et santé environnementale de la Direction départementale de la Gironde.

Le service concerné se rendra prochainement sur les rives de notre Base de Loisirs et rencontrera les élus municipaux.

### **CALENDRIER 2018 DES ANIMATIONS COMMUNALES PRÉVUES**

Samedi 3 FÉVRIER : Jimboura à la Salle des Fêtes à 19h30 Apéritif + repas dansant (animation : Claude David, accordéoniste)

Samedi 17 MARS : 2<sup>ème</sup> Fête de la Saint-Patrick

Concert de musique irlandaise vers 17h /17h30 + Repas et animation à 19h30

Compagnie ESTIVAL - site Artésine – programme “Escalaes celtiques“, musique et chant avec 3 musiciens et 5 instruments

Samedi 7 AVRIL : 4<sup>ème</sup> Concert de Printemps par l'Orchestre Philharmonique (EMM) à 20h30 - Église de Saint-Christophe-de-Double

Samedi 23 JUIN : Méga Fête de la Musique au Lac : concert, feu d'artifice et bal populaire Décibel 33 - Ambianceur : KISSMI , puis DJKAYENS, DANY EL CUELNO , MISTER KINGSIZE. Tête d'affiche : RIDSA

Première quinzaine de JUILLET (date à préciser) : Inauguration officielle de l'Espace Culturel “Portes de la Double“

Samedi 21 JUILLET : Fête communale à la Base de Loisirs (nouvelle salle ?)

Activités et jeux - dîner avec animation - feu d'artifice - Vide-grenier le dimanche 22

AOÛT (date à préciser) : Concert “Albeniz“, Florian Harribey pianiste, un spectacle des Scènes d’été itinérantes en Gironde

Dimanche 7 OCTOBRE : Fête de la Pastorale

Samedi 11 NOVEMBRE à 12h : 2<sup>ème</sup> Repas des Aînés

### *Questions diverses*

- ✓ Schéma Directeur des Transports Collectifs : atelier territorial du bassin de mobilité : Saint-Seurin, le 7 février 2018 de 16h30 à 18h, salle Th. Monod
- ✓ Rencontre avec l’Inspecteur Divisionnaire du Trésor (Guinguette et Présentation en non valeur)
- ✓ Rencontre avec le Lieutenant commandant la Brigade de Gendarmerie de Coutras Alexandre Issac au sujet de la vague actuelle de cambriolages
- ✓ Conférence des Maires, rencontre avec le DASEN et entretiens divers (perspective intéressante de mise en réseau intercommunal de notre site web)

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 20:00.*

**Prochain Conseil Municipal (CM # 2)  
27 février 2018 - 18:30**

*Le texte des délibérations adoptées lors de cette séance du Conseil Municipal sera publié au **registre des délibérations** de la Mairie de Saint-Christophe-de-Double ainsi que sur le site web communal [www.saintchristophededouble.fr](http://www.saintchristophededouble.fr)*

*Ces délibérations sont librement consultables en Mairie aux horaires habituels d’ouverture.*

Le Maire,

Les Secrétaires de

séance,

